[…]ILL[…]
[…] TOUS LES JOURS […] PAR
[…]E BAYON.
[…]DI (MATIN,) 7 FÉVRIER 1832.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 7 février,

Le courrier de la Mobile n'était pas arrivé hier soir à 10 heures.

Les personnes suivantes ont été nommées hier, DIRECTEURS de la *Banque de l'État de la Louisiane*, par les Actionnaires:

MM. *John Garnier*	*J. Reynés*
A. Charbonnet	*E. J. Forstall*
J. B. Leprêtre	*T. Mossy*
R. O. Pritchard.	*J. B. Labatut*
J. G. Greeves	*J. F. Canonge*
John Longpré	*R. P. Gaillard.*

La souscription au fonds destiné à former le capital de la *City-Bank*, a été ouverte hier: dans cette seule journée, 2924 actions de $100 chaque ont été souscrites, ce qui forme déjà un capital de $292,400.

Nous apprenons avec une vive satisfaction que la législature a nommé hier un comité, qui est chargé de s'entendre avec le Conseil-de-Ville pour la célébration publique de l'anniversaire de Washington. Une telle détermination honore éminemment le corps dont elle émane.

Le *Barbier de Séville* a été joué dimanche, au Théâtre d'Orléans, avec beaucoup d'ensemble: l'orchestre s'est surpassé; Mme. St. Clair a chanté avec ame et un goût parfait cette belle musique de Rossini, qui est supérieure à toute celle que *nous* connaissons. Après la *prima donna*, Campigny, Privat et Alfred se sont partagés les honneurs de la soirée.

La toile était à peine baissée sur l'opéra, qu'on attendait *Rabelais* avec impatience: cet avant-goût du public n'a pas été trompé; *Rabelais* est une charmante composition, qui, quoiqu'elle perde ici un peu de ce sel qu'on a dû y trouver à quelques lieues du presbytère de *Meudon*, n'en aura pas moins parmi nous un succès durable, un succès populaire.

Rabelais, bon et joyeux vivant, prêtre, mais tolérant par dessus tout, vit paisible au milieu de ses paroissiens de Meudon, qui chaque jour le bénissent. Il élève une jeune *Clothilde*, dont il est le parrain, et qui vient un jour lui avouer naïvement qu'elle aime un jeune bachelet qu'elle voit et auquel elle parle, *par hasard*, assez souvent. Le jeune homme est mandé, il se présente bientôt devant le digne curé et lui confesse son amour pour Clothilde. Ce jeune homme est un séminariste, et neveu du cardinal de Bellay. Le vicaire de Rabelais, triple Basile à épine dorsale en parabole, furieux que les paysans de la paroisse s'amusent le jour de la fête de leur bon pasteur, et indigné outre mesure de la franche gaîté de celui-ci, va le calomnier chez le cardinal. Monseigneur arrive au presbytère; il est scandalisé de tout ce qu'il voit, cette joyeuseté épandue sur tous les visages lui confirme les rapports du vicaire. *Panurge* est dans un coin, qui se désole que la belle *Clothilde* n'ait pas voulu agréer son amour; il parle de son rival, et comme un sot, il nomme Rabelais: il n'en faut pas davantage pour convaincre et persuader monseigneur que le digne curé a voulu séduire une enfant. Oh, scandale! il sera interdit, et Basile aura la cure de Meudon.

Mais Rabelais arrive avec tout le village, en chantant un air à boire et tenant sous le bras deux de ses paroissiennes: il veut qu'on danse dans la cour du presbytère. Mais le cafard vicaire s'élance sur le ménétrier et veut lui arracher le violon que le curé lui a prêté; déjà il lui a brisé le sien. Une discussion va s'engager; quand le cardinal, qui s'était caché à l'approche de Rabelais, se montre; monseigneur se répand en amères réprimandes, que Rabelais écoute assez patiemment, jusqu'au moment où on lui reproche de vouloir séduire sa filleule. Oh, alors l'indignation du bon prêtre éclate; il raconte la naissance de Clothilde, qui doit le jour aux amours d'un jeune séminariste et d'une infortunée, séduite et abandonnée, et qui est venue mourir dans ses bras; il dit que ce jeune séminariste, devenu bientôt ministre de dieu, s'est parjuré au pied des autels; et que monté au faîte des honneurs, il a oublié, sous l'éclat de la pourpre romaine, l'infortunée qu'il avait livrée à la misère et à la honte; Le public bat des mains à faire crouler la salle; le cardinal baisse la tête, il a reconnu sa fille dans la jeune *Clothilde*, il s'humilie devant le bon prêtre et ne s'oppose plus à l'union de son neveu avec l'orpheline. Tout cela, assaisonné de quelques incidents, de quelques mots pittoresques, dont l'histoire et le langage du temps font les frais, a produit le meilleur effet. Des couplets charmans ont été fort applaudis, et seront bientôt dans la bouche de tout le monde.

Victorin a bien compris le personnage de *Rabelais* et l'a rendu avec une verve entrainante. Alfred n'est pas mal sous l'habit du *prince des poëtes français*, Rousard. Vite, vite une seconde représentation: il y aura foule.

EXTÉRIEUR.

PRUSSE.

BERLIN, 10 novembre.

Le gouvernement prussien ne veut pas convenir que la Prusse est une grande caserne. Cette expression, dont on s'est servi à la tribune en France, l'a choqué beaucoup, ainsi que le discours de M. Charles Dupin, sur le système militaire en Prusse. Aujourd'hui la *Gazette d'état* entreprend de réfuter les assertions de ce député français, qu'elle s'étonne de voir si mal informé de l'organisation militaire de ce royaume. Voici les principaux faits contenus dans cette réfutation:

Une loi du 3 septembre 1814 rend le service militaire obligatoire pour tous les Prussiens; personne ne peut se faire remplacer. L'obligation commence à l'âge de la 20e. année, et cesse à l'expiration de la 25e.; mais après trois années de service actif, le conscrit passe dans la réserve, en sorte que le service n'est réellement que de trois ans. Les jeunes gens qui se vouent aux sciences et aux arts et qui ont fait preuve de leurs talens, en sont quittes pour un an de service actif, et cette obligation ils peuvent ne la remplir s'ils veulent qu'à l'expiration de la 23e. année, à moins qu'ils n'aiment mieux faire leur année dès qu'ils ont atteint l'âge de 17 ans.

Comme on n'a besoin, chaque année, pour compléter l'armée, que d'une partie de la conscription de l'année, le sort décide du départ de ceux qui sont nécessaires. Des commissions militaires auxquelles sont appelés aussi, outre le *landrath* (espèce de sous-prefet), deux propriétaires urbains, et deux ruraux, pèsent les considérations que l'on peut faire valoir pour exempter des jeunes gens de l'obligation du départ. Les conscrits qui ne sont pas appelés sous les drapeaux entrent dans la réserve de remplacement. Lors même que les jeunes gens seraient déjà sous les drapeaux, on les renvoie lorsqu'il leur échoit pour héritage une propriété foncière, un commerce ou une fabrique qui rend leur présence nécessaire.

A l'expiration du temps de réserve, les soldats passent de l'armée permanente dans la landwehr du premier ban; dans le cas où la landwehr serait au complet exigé par les réglemens, on prend dans ladite réserve de remplacement par le tirage au sort pour la compléter, en commençant toujours par la classe la plus jeune.

On reste dans le premier ban de la landwehr jusqu'à l'âge de 32 ans. Les jeunes gens qui sont entrés volontairement dans l'armée active avant l'âge de 20 ans sortent d'autant plus tôt du premier ban de la landwehr. Ce ban se rassemble tous les ans pendant quinze jours pour les exercices, et pendant ce terme il est traité, quant à la solde et à l'entretien, conformément aux réglemens de l'armée permanente. Toutefois on n'appelle aux exercices annuels que les trois quarts des bataillons ceux qui ont fait leur service dans l'armée active, ne prennent part à ces exercices que trois fois pour tout le temps qu'ils restent dans le premier ban. Les exercices ont lieu à une époque de l'année où les hommes peuvent facilement quitter leurs travaux. Des considérations d'état ou de famille peuvent être admises comme exemption par les autorités civiles et militaires réunies. Outre les exercices annuels, il y en a des mensuels, autant que la saison le permet, pour chaque compagnie. Ils ont lieu les dimanches, et ne doivent pas faire absenter les hommes de chez eux pendant la nuit.

Après avoir fait son temps dans le premier ban, la landwehr passe dans le second, où elle reste jusqu'à l'âge de 39 ans. Ce ban n'a pas d'exercices; il n'y a que des réunions mensuelles pour chaque compagnie, mais seulement afin de régler la partie du contrôle. Les hommes ne sont soumis à la subordination et à la discipline militaire que pour le temps où ils sont réunis en bataillon ou en compagnie. S'ils changent de demeure, ils doivent en faire la déclaration aux sergens de la landwehr; pour faire des voyages à l'époque des grands exercices annuels, ils ont besoin de l'assentiment de leurs chefs. La landwehr ne gêne en rien l'établissement ou le mariage des hommes qui y sont compris.

Le landsturm ne doit être appelé, par ordre du roi, que dans le cas où le pays serait menacé d'une invasion hostile.

FRANCE.

Accadémie des Sciences.

Découverte de nouvelles îles dans l'océan Pacifique.—On lit une note communiquée par M. Warden sur la découverte de nouvelles îles dans l'océan Pacifique, par la goëlette américaine *l'Antarctique*. Ce bâtiment, parti de New-York en 1829 pour se rendre dans la mer du Sud, se rendit à la Nouvelle-Zélande d'où il se dirigea vers Manille. Dans cette dernière traversée (le 23 février 1830), il eut connaissance d'un groupe de six îles qui ne se trouve point mentionné sur les cartes et auquel le capitaine donna le nom de *groupe de Westerfield*. Le lendemain il découvrit encore de nouvelles îles comprenant une étendue de 75 milles du nord au sud-est, et auxquelles il donna le nom de *groupe de Berghi*. Le 25 il rencontra encore une nouvelle terre qu'il appela île Livingston et qui paraissait couverte de cocotiers.

Arrivé à Manille le 9 mars, le capitaine Moreil en repartit le 12 avril, et se dirigea sur les îles Féjée. Après avoir rencontré les îles Ivas, Wallace et las Meticas, puis les îles de Tama, Tam, Young, Williams à Moucha, il se dirigea vers Fondeversand, où il ne put trouver, pour se ravitailler, que des cocos. Les habitans de cette île étaient grands, robustes en apparence, d'humeur pacifique, et on ne leur vit point d'armes de guerre.

Le 23 mai on découvrit six petites îles séparées par d'étroits canaux et couvertes d'une belle végétation. Plusieurs habitans vinrent à bord; ils étaient noirs, de haute taille, et très-adroits. On avait débarqué une forge pour quelques réparations; les indigènes commencèrent à dérober les instrumens; quelques uns de ces voleurs furent conduits à bord, et l'on emmena aussi un des chefs, mais tous, dans la nuit, se sauvèrent à la nage.

Le lendemain les travailleurs de l'équipage se rendirent à terre et en plus grand nombre, car on craignait des hostilités qui, en effet, commencèrent bientôt, et l'attaque fut si soudaine, que des 21 hommes débarqués 5 seulement purent regagner le bâtiment. Les autres furent tous massacrés, hormis un seul comme on le sut plus tard.

Le capitaine Morell, par suite de ce désastre, fut obligé d'aller chercher à Manille de nouveaux matelots avec lesquels il revint vers l'*île du massacre*, où il arriva le 13 septembre. Le navire n'était pas encore à l'ancre que les naturels vinrent l'attaquer dans leurs canots, mais une décharge bien dirigée les dispersa. Peu après, un petit canot partit de la côte et vint vers la goëlette dont l'équipage reconnut à sa grande joie un des hommes qu'on avait cru massacrés. Cet homme, nommé Léonard Shaw, au moment où l'on tuait ses compagnons, se sauva dans les bois où, pendant quinze jours, il vécut de fruits du cocotier; découvert par les sauvages, il fut maltraité cruellement, mais enfin on le laissa vivre et on l'employa à fabriquer des couteaux avec le fer que les naturels avaient obtenu lors du désastre de l'Antarctique.

Pendant son séjour il reconnut que toutes les îles dont se compose ce groupe sont soumises à la domination d'un seul chef de qui relèvent tous les chefs particuliers des diverses îles, lesquels eux-mêmes ont d'autres chefs qui leur sont subordonnés. Il n'a pu reconnaître chez les naturels aucune trace de religion. Ce qui semble fort étrange et qui aurait grand besoin de confirmation, c'est la coutume que leur suppose Shaw de faire mourir tous les enfans, hors ceux du chef de l'île. Cette opinion d'ailleurs repose uniquement sur le fait qu'il n'a vu d'autres enfans que ceux-là.

Le capitaine Morell doit publier une relation de son voyage, et alors il faut espérer qu'il fera connaître les longitudes et latitudes des îles qu'il a découvertes, ce qu'il a omis de faire dans la note dont nous venons de donner l'extrait.

Lettre d'un député au rédacteur du CONSTITUTIONNEL, *sur les deux systèmes qui divisent la révolution de juillet.*—Il est un grand nombre de personnes qui n'ont jamais bien compris quelles sont les causes qui divisent le ministère et l'opposition; il est dans l'un et l'autre parti des gens qui sentent qu'ils sont séparés de leurs adversaires par une ligne de démarcation profonde, et qui cependant ne sauraient la définir d'une manière exacte. Il est vrai que les orateurs et les écrivains ministériels ont mis beaucoup d'art à embrouiller la question, et que ce n'est pas sans peine qu'on parvient à découvrir pourquoi des hommes qui avaient paru d'accord pendant nos dernières luttes contre la restauration, se sont désunis après la victoire.

Si l'on observe quels sont les hommes qui sont aujourd'hui dans l'opposition on voit que ce sont les mêmes qui, pendant seize ans, ont combattu le régime de la restauration,* et qui n'ont jamais transigé avec la dynastie renversée par la révolution de juillet. On peut faire la même observation sur la presse périodique: tous les journaux qui sont aujourd'hui dans l'opposition, ont lutté pendant seize ans contre le gouvernement que les puissances étrangères imposèrent à la France après la chute de l'empire.

D'un autre côté, l'on voit autour du ministère un très grand nombre de ces hommes qui furent les agens ou les instrumens de Louis XVIII ou de Charles X; ou qui, ayant servi d'autres gouvernemens, se rallièrent à la restauration, du moment qu'elle daigna leur ouvrir ses rangs. Il est vrai que quand elle se montra indocile à leurs conseils, ou qu'elle changea de favoris, quelques-uns se permirent de bouder contre elle; mais leurs bouderies furent toujours accompagnées d'un certain mélange de tendresse et de dévoûment. Ils sentaient qu'en se compromettant elle les compromettait; car ils ne pouvaient avoir oublié tout ce qu'ils avaient fait pour elle, soit en France, soit à l'étranger.

On voit de plus dans les rangs ministériels, quoiqu'en bien petit nombre, quelques uns des hommes qui firent partie de la vieille opposition; mais comme ils occupent tous d'assez gros emplois, nous ne déciderons pas si c'est la place qui a été donnée à l'opinion, ou si c'est l'opinion qui s'est ralliée à la place. Nous n'avons pas à nous occuper non plus des spéculateurs qui marchent à la suite du ministère: on sait qu'en général la bourse se prononce pour tout pouvoir sous lequel elle peut faire de nombreuses spéculations. Sous ce rapport, nos ministres sont encore loin de la hauteur à laquelle le ministère Villèle s'était élevé.

Les écrivains qui restent les plus fidèles et les plus dévoués à la restauration sont précisément ceux qui servent le ministère actuel avec le plus de chaleur; ils lancent aujourd'hui, contre les hommes de l'opposition, les accusations qu'ils dirigeaient contre eux aux époques les plus violentes de la restauration. Il n'y aurait pas d'exagération à dire que sous la chambre introuvable ils n'étaient pas plus aigres, plus insultans qu'ils ne le sont aujourd'hui. Les hommes qu'ils attaquent aujourd'hui sont les mêmes que ceux qu'ils attaquaient alors.

Quels sont les sentimens ou les principes qui ont ainsi rallié autour du ministère presque tous les anciens serviteurs de la restauration, et qui ont éloigné de lui presque tous les patriotes qui ne voulurent jamais transiger avec elle? Les orateurs et les écrivains ministériels ont affecté de prendre pour devise: la paix, la charte, l'ordre public; et ils ont accusé leurs adversaires de vouloir la guerre et le désordre. Mais est-ce bien là ce qui les sépare? Non, assurément; car il n'existe pas de parti qui soit assez fou pour considérer le désordre et la guerre comme des moyens de gouvernement.

Mais c'est particulièrement sur la révolution de juillet que les opinions se sont divisées. Les députés et les écrivains de l'opposition ont vu dans cette révolution le triomphe du principe de la souveraineté nationale sur le principe du droit divin, et le triomphe de notre indépendance nationale sur le régime établi par une coalition de rois. Le gouvernement que l'étranger nous avait imposé a disparu pour faire place à un gouvernement sorti du milieu d'une insurrection populaire.

Le ministère n'a pas entendu ainsi la révolution: suivant lui, le peuple ne s'est insurgé en juillet que pour rétablir l'ordre légal qui existait le 25. La nation était tellement éprise de l'ordre de choses établi depuis seize ans par les ministères Montesquiou, Richelieu, Decazes et Martignac, qu'elle a bravé la mitraille plutôt que de souffrir qu'il y fût porté atteinte. Ne voyant dans la révolution de juillet qu'une explosion d'amour pour le régime légal de Louis XVIII et de Charles X, il était naturel que le ministère s'environnât de tous les hommes qui concoururent à fonder la restauration, et qu'il éloignât du gouvernement tous ceux qui refusèrent de transiger avec elle. Il était également naturel que les journaux qui avaient soutenu la plupart des ministres de la légitimité devinssent les organes ou les défenseurs de l'administration actuelle, et que ceux qui les avaient combattus se trouvassent encore dans l'opposition.

La lutte politique dont nous sommes aujourd'hui les témoins n'a donc pas lieu, comme on affecte de le dire, entre les partisans de l'ordre et les partisans du désordre, entre les partisans de la paix et les partisans de la guerre; il n'y a de lutte véritable qu'entre les principes de la révolution et ceux de la restauration, entre le principe de la souveraineté nationale et celui de la légitimité ou de la quasi-légitimité; entre le principe de l'indépendance de chaque peuple et le principe qui a dominé dans tous les congrès depuis le traité de Pilnitz jusqu'à la conférence de Londres. *Un député.*

(*Communiqué.*)

Un grand nombre de votans soutiendront M. DENIS PRIEUR, à la prochaine élection du MAIRE de cette ville.

Nous sommes autorisés à annoncer le Col. H. D. PEYRE, comme candidat pour la place de MAIRE, à la prochaine élection; et qu'il sera soutenu par

UN GRAND NOMBRE D'ÉLECTEURS.

M. CHARLES GÉNOIS n'étant pas candidat pour la place de *Recorder*, à la prochaine élection, on nous prie d'annoncer M. FRANÇOIS GAIENNIÉ comme candidat.

Nous sommes autorisés à annoncer M. FÉLIX DE ARMAS comme candidat pour la place de Recorder, et qu'il sera soutenu par

UN GRAND NOMBRE D'ÉLECTEURS.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

☞ *Pour les noms des consignataires des bâtimens arrivés, et ceux des passagers, voyez la page anglaise.*

EXPÉDIÉS.

Goël. Victress, Rhodes, Mobile, J Merle & co
Goël. Elizabeth, Fiviash, Pensacola, capitaine.
Brick Sarah, Plane, de Belfast, à Curell, Kilshaw & co.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Hustress, du Détour, avec le navire Majestic.
Navire Majestic, Maxwell, Portsmouth.
Goël. Haxall, Rathbone, Havane.
Bateau à vapeur Planter, Collis, du Bayou Sara, avec coton, sucre et mélasse.

AYANT eu avec le *Docteur Normand*, des Natchitoches, paroisse laquelle j'habitais il y a quelque tems en qualité de juge-de-paix, une rixe assez sérieuse, et n'ayant jamais pu obtenir de lui la satisfaction qui me revenait de droit, je lui envoyai dimanche, 5 du courant, ayant appris son arrivée en ville, un dernier message, lequel il refusa formellement.

Il ne me reste donc plus qu'à faire connaître au public le susdit *Docteur Normand*, comme un homme dépourvu de toute espèce de courage moral et le déclare comme un *lâche*.

7 fév CHARLES DERANCO.

$10 DE RECOMPENSE.

Il est parti marron de chez le soussigné, dans la journée du 30 janvier, un jeune nègre nommé HENRY, âgé de 14 ans, il est très robuste, et parle l'anglais et le français; il avait une veste de calmouc jaunâtre, déchirée sur l'épaule, un pantalon de drap bleu noirâtre. Le dit nègre a une cicatrice d'un coup de fouet à la joue, et a les chevilles des pieds très grosses; il est parti sans chapeau. La dite récompense sera donnée à quiconque le ramènera au soussigné, ou le fera mettre en prison.

M. BARNET.

Au coin des rues Conti et Remparts, no. 92.
7 fév.—4

Esclave en marronnage.

PARTIE marronne depuis environ douze jours, la négresse nommée MANETTE, ou bien ANNETE, âgée d'environ 25 ans, taille de 4 pieds 8 pouces, teint assez noir, figure platte, dents écartées, sur le côté droit de la mâchoire supérieure il existe une distance entre deux dents qui fait présumer qu'il lui en manque une; elle a l'air sournois et parle les trois langues. Elle a été vue dans les deux faubourgs. Cette négresse appartenait ci-devant à M. William Dufays.

Dix piastres de récompense seront données à celui qui la conduira chez la soussignée, rue St. Claude, ou à la geole de cette ville.

Les capitaines de navires et autres sont priés de ne pas lui donner asile, sous peine d'être poursuivis d'après les lois de l'état.

MME. VALSIN WILTZ.

7 février—8

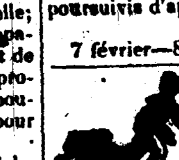

QUINZE piastres de récompense seront données à celui qui arrêtera le mulâtre nommé WILLIAM, *alias* WILLIAM LEE, âgé de 28 ans, taille de cinq pieds deux pouces environ, teint clair, cheveux frisés et minces. On poursuivra selon toute la rigueur des lois, quiconque l'emploirait ou le recélerait. La susdite récompense sera donnée à celui qui le ramènera au No. 66, rue de la Commune, ou le conduira dans une des geoles de cet état. 7 fév—19

SUCRE à vendre.—350 boucauts de sucre 1ère. qualité. S'adresser à
1er fév THEOD. NICOLET & Co.

SUCRE.—60 boucauts de sucre, à bord du [illegible], à vendre par
28 janv A. QUERTIER & BOUTIN.

SEL.—En débarquement de Liverpool et à vendre par WM. G. HEWES,
31 janvier rue du Camp, no. 9

Théâtre d'Orléans.

Mardi 7—la première représentation de
IL Y A 16 ANS,
Drame nouveau en trois actes et en sept parties, par Victor Ducange. Le spectacle sera terminé par la
FAMILLE DE L'APOTHICAIRE,
Folie-vaudeville en un acte.

SALLE D'ORLÉANS.
MR. E. BERTUS a l'honneur d'informer le public, que LUNDI 13 FÉVRIER 1832, il donnera, à son bénéfice, un
Grand Bal paré,
précédé d'un
BAL D'ENFANS.
7 fév—6

THEATRE DE LA RUE DU CAMP.
☞ Le public est respectueusement informé que M. KEPPELL, du Théâtre royal de Covent-Garden, à Londres, est engagé pour six représentations, et qu'il fera son début
aujourd'hui mardi, 7 février, dans
RICHARD III,
Tragédie de Shakespeare.—*Richard III, duc de Glocester*, M. KEPPELL. Le spectacle sera terminé par
BOMBASTES FURIOSO,
Petite pièce amusante.

SALLE DE BAL,
Au coin des rues d'Orléans et Bourbon.
Mercredi, 8 février,
GRAND BAL PARÉ,
ET MASQUÉ.
Prix d'entrée—Cavaliers, une piastre.
Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation.
☞ On trouvera dans l'intérieur de l'établissement un magasin de MASQUES et COSTUMES DE BAL, dans le goût le plus nouveau, pour les Dames et les Cavaliers. 6 f.

TRAITES sur New-York, à vendre par
WM. G. HEWES,
7 fév rue du Camp, no. 9

ALMANACH
des adresses de la N. Orléans.
CET ouvrage étant à la veille d'être imprimé, les personnes qui ont changé de résidence depuis le 1er. septembre dernier (époque à laquelle le recensement a été commencé) sont priées de laisser leur nouvelle adresse au bureau de cette feuille.
Celles qui désirent aussi avoir leurs avis insérés dans cet almanach, voudront bien le faire savoir aux soussignés le plus tôt possible.
Prix de chaque insertion avec un exemplaire, $10.
7 fév—4,2pa S. E. PERCY & CO.

V. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants, reçus par le navire Montesquieu de Bordeaux:
430 caisses prunes; 1000 dito vin rouge, Gruau-Larose, Chateau Laffitte, Haut-Talence, Pauillac, St.-Julien Médoc, par 12 bout. et 24 demi do; 200 caisses vin blanc, Graves et Haut Sauterne; 110 barriques vin rouge, St. Estèphe et St. Emilion; 27 tierçons vin rouge Pauillac, 55 dito blanc, Graves et Haut Sauterne; 300 paniers anisette; 20 balles lignes assorties; 110 caisses fruits à l'eau-de-vie.
D'importations antérieures: 250 barriques vin rouge Haut Brion, Chateau Laffitte, Latour, Margaux, St.-Julien, Médoc et St.-Estèphe, de premier choix; 200 douz. huile d'olive, 1ère. qualité, par paniers et demi-paniers; 15 balles brain à moustiquaire; 20 balles fil à voiles, par petites et grosses pelottes; 50 caisses liqueurs superfines; et marasquino; 400 dito fines; 40 paniers véritable vin blanc de Champagne mousseux; 200 sacs bouchons pour dame-jeannes et bouteilles. 7 fév

Bureau de la Presse-à-Coton à vapeur,
Nlle.-Orléans, 4 février 1832.
TOUTES les personnes qui peuvent avoir des réclamations à faire à la dite compagnie, voudront bien les établir jusqu'au 1er. de ce mois, et les présenter de suite.
6 fév WM. HUDSON, secrétaire.

Bureau de la Presse-à-Coton à vapeur,
Nlle.-Orléans, 4 février 1832.
LES actionnaires de la presse à coton à vapeur sont prévenus qu'une élection de sept Directeurs pour l'année, conformément à l'acte d'incorporation, aura lieu au bureau de Mr. J. B. Leprêtre, rue St. Louis, jeudi prochain, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi. Par ordre de la Direction,
6 fév WM. HUDSON, secrétaire

EN débarquement, 8 balles couvertures françaises 3 points; 200 paniers huile d'olive; 170 caissons fruits à l'eau-de-vie;—Plus: 200 barils maquereaux no. 2; 30 barils fromages; à vendre par
6 février T. NICOLET & CO.

A VENDRE.
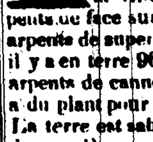
Une très-belle HABITATION établie en sucrerie, située dans la paroisse St. Jn. Baptiste, à 14 lieues de la ville et du même côté, ayant 14 arpents de face sur 80 arpents de profondeur, 600 arpents de superficie sont défrichés et en culture, il y a en terre 90 arpents de bonnes souches, 70 arpents de cannes viennent d'être plantées et il y a du plant pour planter encore environ 80 arpents. La terre est sablonneuse et reconnue pour être de première qualité.
PLUS:—35 beaux ESCLAVES, 20 paires de Boeufs et 22 chevaux.
La sucrerie est en briques et dans le meilleur état, le moulin est horizontal, de première qualité et à bêtes, l'équipage est en cuivre.
La maison de l'habitation, celles de l'économe, les magasins, écuries, cabanes à nègres et autres établissements, ainsi que tous les instrumens aratoires, sont en très-bon état.
Pour traiter du prix et des conditions qui seront très-avantageuses pour l'acquéreur, s'adresser à
6 fév—3 THEODORE SECOND.

ALCOHOL.—15 barils Alcohol et 3 pipes Genièvre imitation Hollande, en débarquement du navire Henry Thompson, à vendre par
WM. G. HEWES,
6 fév rue du Camp, no. 9

AVIS
Aux amateurs de Musique.

A VENDRE—par le soussigné, deux superbes Harpes à double mouvement, en acajou moucheté et à soupape, de la fabrique d'Erard frères, à Paris.
Ainsi que plusieurs méthodes pour la harpe, à simple et double mouvement, par Xavier des Argus; de plus, plusieurs jeux de cordes complets. LEPAGE.
Professeur de musique,
4 fév—3m rue Ste. Anne, No. 121.

IL a été trouvé, il y a cinq jours, au Grand Banc d'Huîtres, un CANOT, dans lequel se trouvaient deux avirons. Il a à peu près 25 pieds de long, sur environ 5 de large; et a la quille peinte en blanc. La personne à laquelle il peut appartenir est priée de s'adresser chez M. Ramon Planas, au coin des rues Ste.-Anne et Levée, prouver sa propriété et payer les frais du présent avis ainsi que ceux du sauvetage.
4 fév—3 ANTONIO RODRIGUEZ.

EN débarquement de la goëlette Express, 7 balles Salsepareille d'Honduras, de qualité très-supérieure, à vendre par
JULES LEBLANC.
4 fév—3 rue Royale, no. 175

CAFÉ de la Havane en débarquement du brick Delaware, à vendre par
4 fév J. W. ZACHARIE & Co.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.
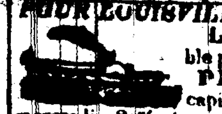
Le bateau à vapeur, à faible pression et fin marcheur, PHILADELPHIA, capitaine Pennywit, partira mercredi, 8 février. Pour frêt ou passage, sa chambre étant une des plus élégantes et des plus commodes, s'adresser à bord ou à
YORKE, MACALESTER & Co.
7 fév rue du Camp, no. 65.

POUR LA FOURCHE INTERIEURE.

Le nouveau bateau-à-vapeur VOLANT, capitaine Carter, partira demain, à 10 heures. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
TOURNÉ & BECKWITH,
8 fév nouvelle levée, no. 15

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le bateau-à-vapeur, fin march. LAFOURCHE, capt. Moorhead, partira positivement mardi, 7 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord ou à
TOURNÉ & BECKWITH,
6 fév Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR VICKSBURGH, NATCHEZ,
Et tous les ports intermédiaires.

Le bateau-à-vapeur le FELICIANA, capitaine Barret, a commencé à charger, et partira mercredi, 8 courant, à 4 heures P. M. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue du Canal, ou à
6 fév FOSTER & HUTTON.

POUR CINCINNATI, LOUISVILLE,
et les ports intermédiaires.
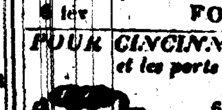
Le bateau-à-vapeur neuf, fin marcheur TENNESSEAN, capt. S. Berkner, partira pour le susdit port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à YORKE, MACALESTER & CO.
2 fév

POUR LIVERPOOL.
Le navire, A. 1, SARAH-CAROLINE, capitaine G. Prince, maintenant en déchargement, peut recevoir de 3 à 400 balles de coton. S'adresser à
LINCOLN & GREEN,
7 fév ou à BENJ. BOOTH & co.

POUR SISAL (YUCATAN.)
La goëlette SARAH, capitaine J. B. Anderson, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à
FRANCISCO PAYRO,
6 fév—3 rue St.-Philippe, no. 78.

POUR LA MOBILE (*Paquebot régulier.*)
La goëlette neuve LOUISIANA, fine voilière et doublée en cuivre, capitaine A. Smith; partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, au Bassin, ou à
TOURNÉ & BECKWITH,
6 février Nouvelle Levée, no. 15.

A VENDRE OU A FRETER.
La belle goëlette neuve BONITA, doublée et chevillée en cuivre, construite à Baltimore en mai dernier; elle est bien fournie d'apparaux et facile à arrimer. S'adresser à
6 fév HARRISON, BROWN & Co.

A VENDRE.
La goëlette fine voilière WILD-CAT, de Baltimore; elle est bien fournie d'apparaux et facile à arrimer. S'adresser à bord, en face de la rue Bienville, ou à
6 fév HARRISON, BROWN & Co.

POUR LA HAVANE.
Le beau brick DELAWARE, capitaine Wilson, est maintenant prêt à recevoir un chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Conti, ou à
6 fév J. W. ZACHARIE & Co.

POUR LIVERPOOL.
Le navire, A1, SARAH CAROLINE, capitaine Prince, partira sous peu. S'adresser à
1er fév LINCOLN & GREEN.

POUR BOSTON.
Le navire A1, MOREA, capitaine Girdler, partira sous peu. S'adresser à
1er fév LINCOLN & GREEN.

A FRETER.
La goëlette neuve, fine voilière, PHENIX, capitaine Spicer, S'adresser au capitaine à bord, en face de la rue de la Douane, ou à THAYER, HURD & Co
1er fév rue des Magasins, no. 29

RIZ à vendre.—52 boucauts de RIZ, en débarquement de la goëlette May-Flower, de Charleston.
THAYER, HURD & Co.
1er fév rue des Magasins, no. 29

A VENDRE—Un superbe lot de CAFÉ fin vert, de la Havane.
ESTEVANELL & COURVAL.
1er. février Nouvelle Levée, no. 6

AVIS est donné par le présent, qu'en conformité d'un acte de la Législature, intitulé "Acte pour amender et expliquer l'acte pour incorporer la Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans" approuvé le 13 janvier 1832, les livres de souscription seront ouverts pour établir le fonds capital de la dite banque, au bureau de la Compagnie du Chemin à-coulisse de Pontchartrain, rue Royale, No. 13, Nlle.-Orléans, le lundi 6 février 1832, et resteront ouverts tous les jours (dimanches exceptés) jusqu'au 16 du dit mois, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 l'après-midi.
Par ordre de la direction,
16 janv—20 R. CLAGUE, *Secrétaire*

AVIS.—On s'est adressé à moi, pour obtenir des informations relativement à l'introduction des esclaves dans l'Etat du Texas, et en même tems on m'a transmis une copie d'une traduction des "Lois en faveur de la colonisation des Etats de Coahuila et du Texas," publiées par *W. E. Woodruff, Little, Rock*, Territoire des Arkansas, appelant mon attention sur la note suivante, ajoutée, je le présume, par l'éditeur, à l'article 46: "En vertu d'un décret suprême, sous la date du 29 Septembre 1829, l'esclavage est aboli dans l'étendue de la république mexicaine; mais sur des représentations faites au général Guerrero, toute la province du Texas a été exceptée du décret rendu par le Congrès Général." Sentant bien que cette note peut induire en erreur les individus qui ont l'intention de s'établir dans l'Etat du Texas, je crois nécessaire de donner quelques explications. Le fait est que, lors de la promulgation du décret en question, le colonel Austin et d'autres individus de la colonie, représentèrent au général Guerrero que la colonie ne pouvait se passer d'esclaves, et que sur cette représentation une exception fut faite en faveur de cette colonie exclusivement. Hors, cet exposé prouve que la question porte sur les esclaves *déjà dans le pays*, et n'a aucun rapport à l'introduction de nouveaux; et ce qui tend encore davantage à confirmer ce que j'avance et à prouver que cette loi a été bien comprise, c'est que des personnes qui se rendaient au Texas avec des esclaves, ont été forcées de les introduire comme domestiques engagés. Bien plus, aucune personne de couleur libre ne peut être admise dans l'Etat sans de fortes recommandations, et même elles sont limitées à habiter deux postes militaires, qui sont expressément désignés, et qui se trouvent à une certaine distance des frontières.
FRANCISCO PIZARRO MARTINEZ,
4 fév—3 *Consul mexicain à la Nlle.-Orléans.*

LE DOCTEUR FITCH,
DENTISTE, demeure rue du Camp, No. 2, au-dessus du magasin de M. Prebyp.
28 janvier—4m

VENTES A L'ENCAN.
☞ On trouvera deux colonnes d'avis d'encan sur la 4me. page.

PAR T. MOSSY.
CE bel assortiment de Pendules Françaises, Tables à dessus de marbre d'Italie, veines blanches, vases en porcelaine et albâtre, groupes, bustes et figures en marbre, candelabres en bronze, services à thé et à café en porcelaine, et qui a été importé par Monsieur Vito Vhi, sera vendu sans réserve, à l'encan, jeudi prochain, 9 du courant, à 4 heures de l'après-midi, au No. 15, rue Conti, entre Chartres et la Levée, vis-à-vis l'Hôtel de Richardson. Ces marchandises sont disposées pour l'examen des amateurs, et la salle sera brillamment illuminée mercredi soir, 8, pour faire ressortir la beauté de la transparence de l'albatre et de l'agathe. Les Dames et Messieurs de la Nlle.-Orléans et des environs sont invités à venir jouir de ce spectacle brillant des ouvrages des artistes les plus célèbres de l'Europe. 7 fév.

PAR ISAAC L. M'COY.
IL sera vendu lundi, 27 du courant, à midi, à la Bourse, dix TERRAINS de valeur, situés dans l'ilet borné par les rues Jackson, Chêne vert, Philippe et Laurier, faubourg La Fayette, et numérotés 4, 5, 8, 11, 12, 13, 19, 20 et 21, d'après le plan qui est exposé à la Bourse.
Conditions: un et deux ans de terme, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de C. Pollock, aux frais des acquéreurs. 7 fév

PAR ISAAC L. M'COY.
IL sera vendu lundi, 27 du courant, à midi, à la Bourse,
Tout un ilet de Terrains,
Faubourg Ste.-Marie, borné par les rues St. Paul, Gravier, Girod et Pigeonniers, et divisés en trente lots, savoir:
Le no. 1, encoignure St. Paul et Pigeonnier, a 62 pieds sur la dernière rue et 107 pieds 10 pouces sur la première; les nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14, contigus, ont chacun 28 pieds 10 pouces de face à la rue St. Paul, sur 106 pieds 7 pouces de profondeur; le no. 15, encoignure St. Paul et Gravier, a 28 pieds 10 pouces de face sur la première rue et 107 pieds 10 pouces de face à la rue Gravier, et 45 pieds 4 pouces dans le fond; le no. 16, encoignure Girod et Gravier, a 61 pieds 10 pouces de face à la première rue, sur 107 pieds 10 pouces de face à la dernière, et 45 pieds 4 pouces dans le fond; les nos. 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29, contigus, ont chacun 28 pieds 10 pouces de face à la rue Girod, sur 107 pieds 10 pouces de profondeur; le no. 30, encoignure Girod et Pigeonniers, a 29 pieds de face à la première rue sur 107 pieds 10 pouces de profondeur sur la dernière.
Le plan est exposé à la Bourse.
Conditions: un et deux ans, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par devant C. Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs. 7 fév

PAR JOS. LE CARPENTIER & Co.
IL sera vendu mercredi 8 février, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra,
Un assortiment de Marchandises,
consistant en: Glaces, Gravures, Panoramas, Lampes, Tapisserie, &c. &c. importés et avariés à bord du brick Ariel, capitaine H. Banks, de Norfolk. 6 fév—3

PAR T. MOSSY.
IL sera vendu mardi prochain, 7, à son magasin d'encan, à midi,
50 malles et caisses de Souliers en prunelle, Pantoufles en marroquin, Brodequins et Souliers communs, Brodequins cousus et chevillés, Souliers pour femmes, en marroquin et lacés, Bottines de prunelle pour femmes, Escarpins &c.
6 février

PAR H. J. DOMINGON.
MERCREDI prochain, 8 du courant, à 10 heures du matin, il sera positivement vendu le fond du Magasin de M. Thomas F. Rick, situé rue de la Douane, no. 21, consistant en environ 450 caisses souliers, brodequins, bottes &c., on délivrera un catalogue. Conditions à la vente. 6 février.

PAR H. J. DOMINGON.
IL sera vendu mercredi, 15 février courant, à midi et demi, à la bourse Hewlett,
CINQ LOTS DE TERRE,
avec les édifices qui sont dessus, situés avantageusement au coin des rues de Chartres et St. Pierre, mesurant suivant le plan dressé par Mr. B. Buisson et déposé à la dite Bourse, savoir:
No. 1—Lot d'encoignure a 19 pieds 4-12mes. sur la rue de Chartres et 82 pieds 10-12mes sur la rue St.-Pierre.
No. 2—Rue de Chartres, a 24 pieds 1-12mes. de face sur la rue de Chartres, et 82 pieds 10-12mes. de profondeur sur la rue St.-Pierre.
No. 3—Rue de Chartres, a 23 pieds 6-12mes de face sur la rue de Chartres, et 82 pieds 10-12mes. de profondeur sur la rue St.-Pierre.
No. 4—Rue de Chartres, a 23 pieds 6-12mes de face sur la rue de Chartres, et 82 pieds 10-12mes. de profondeur sue St.-Pierre.
No. 4 ayant au fond 22 pieds 10-12mes. de large.
No. 5—Rue St. Pierre, a 30 pieds de face sur 89 pieds 4 12mes de profondeur, et de plus une arrière cour mesurant 12 pieds 3-12mes. sur 24 pieds 11-12mes.
CONDITIONS: 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 4 fév

PAR [illegible]
JEUDI, 9 février prochain, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, deux lots de Terre situés au faubourg Marigny, faisant face à la rue des Français, entre les rues Moralès et Urquhart. Le No. 1, mesurant 32 pieds de face sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces; le No. 2 mesurant 31 pieds [illegible] pouces, sur la même profondeur de 127 pieds 10 pouces.
Payable un tiers comptant; le surplus à 6 et 12 mois de terme. 31 janv

BILLET PERDU.—Il a été perdu dimanche vers 2 heures de l'après midi, dans la rue Toulouse, entre Chartres et Royale, un billet de $278, souscrit par J. Coulon & co, à l'ordre de E. Debergue, endossé par H. Landreaux fils et par H. Landreaux. Le dit billet daté le 1er. octobre, et payable 6 mois de date.
Le paiement de ce billet ayant été arrêté, le public est prévenu de ne pas le négocier. La personne qui l'a trouvé est priée de le remettre au bureau de Landreaux & Chabert, rue Toulouse. No54. 29 déc—

Excellent Vin de Bordeaux.
28 CAISSES de 12 bouteilles chaque de vieux Derville, reçues et à vendre par
SAM. P. MORGAN & CO.
Encoignure des rues Gravier et du Camp,
2 fév no. 43, au premier.

MR. BOYER, professeur de l'Université de Paris, se propose de donner des leçons des langues latine et française, de géographie, d'histoire, d'arithmétique, &c. &c. aux enfants des deux sexes. Il demeure rue Royale, No. 106. 26 janvier—

554 sacs beau café de la Havane, en débarquement du brick Léon, à vendre par
2 fév ESTEVANELL & COURVAL.

LANGUES.—12 demi barils langues, 10 barils pêches sèches, à vendre par
2 fév YORKE, MACALESTER & Co.

AVIS.—Si M. Charles Frederich Bourgeoul, boulanger, est en ville ou dans les environs, il est prié de passer au bureau des soussignés, qui ont quelque communication à lui faire.
HY. PERRET & CHARBONNET.
1er. fév rue Toulouse, no. 57